

SIVOM DU HAUT COMMINGES
17 avenue de Luchon
31210 GOURDAN POLIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL**

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour le Comité Syndical du 26 Mai, le Comité Syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité Syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

OBJET : Budget GARAGE - Affectation du résultat 2024

L'an deux mille vingt cinq

Le 02 Juin

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est tenu à la salle des fêtes de Seilhan sous la présidence de Monsieur Serge LARQUÉ.

Etaient présents :

M. MORA – Mme AUBAN – M. BERRE – M. CORTESOGNO – Mme CLEMENT – Mme EXPOSITO – M. THOUVENOT – M. PLANAS – Mme MERIC – M. HERVAS – M. MORLIERE – M. COLLA – Mme GEVREY – M. Serge LARQUÉ – M. PUIGDELLOSAS – M. BORDERES – M. Alain LARQUÉ – M. CARCY – Mme CASTEX – M. BEYT – M. THEBE – Mme FAURE – M. RENAUD – Mme GUERS – M. BISTOLFI – M. GAMBONI – M. PRAT – Mme VIGNEAUX – Mme NAIGEON – M. ESTRADE – M. MORERE – M. SALES – Mme WINTERSTEIN – M. TIESSE – M. SAULNERON – M. DESERT-LACAY – Mme ECHEVARNE – M. PUYOL – M. SERRANO – Mme TORRES – Mme TOUZAN – Mme VIVOT – Mme MARTIN – M. SEMENZATO – M. DEU – M. VERDIER – M. PICOT – Mme MICHEL-MARTINEZ – M. GAVENS – M. ALOS-MORENO – M. CARRERA – M. BOUCHE – Mme Joëlle FORTASSIN – M. SAVAZZI – M. DOUCET – M. BENVENITO – Mme OUSSET – M. RIBES – M. MIGLIAVACCA – M. BARON – Mme CARDAILLAC – M. CARDAILLAC – Mme SABATIER – M. DUBOIX – M. LEQUIEN – M. BARTHE-FORTASSIN – Mme Ginette BARTHE-FORTASSIN – M. CAVANAC – M. DURAN – M. LOUSTAU – M. PONNEAU – Mme DUBOIS – Mme BACHY – M. PEREZ – M. DEMANGE – M. SOST – M. IBOS – Mme BOSC – M. PORTE

Procurations :

Mme Marie-France FAVAREL donne procuration à M. Patrick SAULNERON
M. Guy CASTEX donne procuration à M. Didier BORDERES
M. Daniel SARRAUTE donne procuration à Mme Jocelyne VIVOT
M. Stéphane SANS donne procuration à Mme Nadine TOUZAN
M. Jean-Paul SALVATICO donne procuration à M. Fernand BEYT
M. Jean SAINT-GERMES donne procuration à M. Alain CORTESOGNO
Mme Evelyne LOUGE donne procuration à M. MORERE
M. Christian FRATUS donne procuration à M. Serge COLLA
M. Régis MARTINEZ donne procuration à Mme Amandine GEVREY
Mme Claudine DUHALDE donne procuration à M. Christian PUYOL
Mme Hélène CEAGLIO donne procuration à M. Georges SERRANO
Mme Bénédicte GAYON donne procuration à Mme Marie-Hélène TORRES
M. Serge MARY donne procuration à M. Olivier CARCY
Mme Mélody LARQUÉ donne procuration à Mme Anne-Marie ECHEVARNE
M. André SABADIE donne procuration à Mme Denise VIGNEAUX
Mme Emilienne BRAVO donne procuration à M. Jean VERDIER
M. Jean-Yves ARNE donne procuration à M. Serge PICOT
M. Jean-Yves LEQUIEN donne procuration à Mme Isabelle SOULÉ
M. Jean-Pierre LAMOLE donne procuration à M. Louis BARTHE-FORTASSIN
M. Vincent GOSELIN donne procuration à M. Jean-Paul CAVANAC
Mme Claudine GERLAND donne procuration à M. André DURAN
Mme Peggy VIVES donne procuration à M. Jean-Claude PEREZ
Mme CUCULIERE donne procuration à M. Roman DEMANGE

Date de convocation : 26/05/2025

Monsieur Jacques RENAUD a été élu secrétaire.

Monsieur le président propose au Comité Syndical l'affectation du résultat 2024 du budget GARAGE.

Affectation du résultat 2024 : ci-annexée

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité l'affectation du résultat 2024

Vote : 102

Présents : 79

Pour : 94

Contre : 8

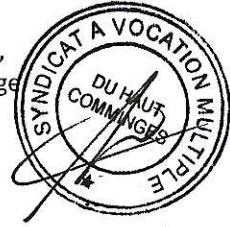
Abstentions :

Refus de vote :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Président,
LARQUE Serge



31224
Code INSEE

SIVOM DU Ht COMMINGES
BUDGET GARAGE

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le

ID : 031-243100328-20250602-2025_43-BE

Berger
Levraud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 158

Nombre de membres présents : 79

Nombre de membres exprimés : 102

VOTES :

Pour : 94 Contre : 8 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)
B. Résultats antérieurs reportés	ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-218 332,17
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	(précédé de + ou -)
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	652,08
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	(précédent du signe + ou -)
Besoins de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoins de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTÉ D 002 (4)	-218 332,17

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 05/06/2025 et de la publication le 10/06/2025

A Gourdan-Polignan, le 02/06/2025

